

STATUTS :

L'Assosphère – l'entrepreneuriat associatif à 360°

Article 1 : Constitution et dénomination

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une union d'associations régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour titre :

L'Assosphère – l'entrepreneuriat associatif à 360°

Article 2 : Objet

Cette Union d'Associations a pour objet de contribuer au développement du cadre associatif comme support d'innovation sociale, d'essor économique et de développement local, principalement sur l'ensemble du territoire des Pyrénées-Orientales.

Article 3 : Moyens et missions

L'association s'autorise à recourir à tous les moyens légaux qui pourront permettre et faciliter la mise en œuvre de son objet, notamment à travers les actions suivantes :

- La promotion de l'entrepreneuriat associatif,
- La structuration de l'emploi associatif sous toutes ses formes,
- Le conseil et l'accompagnement des porteurs de projets associatifs et des dirigeants d'associations créatrices d'emploi ou porteuse de plus-value sociale ou économique
- L'aide aux dirigeants d'association dans leur fonction d'employeur, notamment en sécurisant leur gestion sociale et leur paye,
- La mise en réseau des acteurs associatifs,
- Les collaborations et partenariats avec tous les acteurs publics ou privés.

Article 4 : Siège social

Le siège social est fixé à Cabestany (66330)

Il pourra être transféré par simple décision du Collectif de gouvernance.

Article 5 : Durée de l'association

La durée de l'association est illimitée.

Article 6 : Les membres

Peuvent être membres, les organismes collectifs d'intérêt général et les porteurs de projet. Ils bénéficient des activités de l'association. Le Collectif de gouvernance se réserve le droit de refuser une adhésion sans avoir à fournir d'explications.

Article 7 : Conditions d'adhésion

Pour faire partie de l'association, il faut adhérer aux présents statuts pour une année et s'acquitter de la cotisation annuelle dont le montant est fixé par le Collectif de gouvernance.

Article 8 : Perte de la qualité de membre

La qualité de membre se perd :

- Par le décès, la fin de l'activité ou la dissolution
- Par la démission
- Par l'exclusion prononcée par le Collectif de gouvernance pour infraction aux présents statuts ou motif grave portant préjudice moral ou matériel à l'association.

Avant la prise de décision éventuelle d'exclusion ou de radiation, le membre concerné est invité, au préalable, à fournir des explications écrites au Collectif de gouvernance. Il pourra se faire représenter par toute personne de son choix.

Article 9 : Les ressources

Les ressources de l'association comprennent toutes les ressources autorisées par la loi.

Article 10 : Assemblée Générale ordinaire

L'Assemblée Générale comprend tous les membres de l'association à jour de leur cotisation.

L'assemblée Générale ordinaire se réunit régulièrement une fois par an. Elle pourra se tenir physiquement ou en visio-conférence.

Dix jours au moins avant la date fixée, les membres de l'association sont convoqués par les soins du Collectif de gouvernance par courrier électronique. L'ordre du jour, arrêté par le Collectif de gouvernance, est indiqué sur les convocations.

Elle délibère chaque année sur ses projets d'action et dresse un bilan de son activité et de sa situation financière.

Elle délibère à la majorité simple des membres présents.

Article 11 : Assemblée Générale extraordinaire

L'Assemblée Générale extraordinaire peut être réunie selon les conditions prévues à l'article 9, pour tout motif apprécié par le Collectif de gouvernance.

Article 12 : le collectif de gouvernance

L'Assemblée Générale élit parmi ses membres pour 4 ans un Collectif de gouvernance, animé par un Représentant Légal, qui dirige et assure le bon fonctionnement de l'association. Il est composé de 2 à 10 personnes.

Ce Collectif de gouvernance élit en son sein un Représentant Légal.

Les membres du Collectif de gouvernance sont rééligibles

Le Collectif de gouvernance se réunit au moins quatre fois par an.

Le Collectif de gouvernance ne peut délibérer valablement que s'il réunit la moitié de ses membres, et au minimum 2 membres et avec la présence d'un membre du personnel sans voix délibérative.

Il délibère à la majorité simple des membres présents. Le Collectif de gouvernance s'autorise à inviter toute personne qualifiée de son choix susceptible d'éclairer ses décisions.

En cas de vacance d'un membre, le Collectif de gouvernance peut pourvoir à son remplacement jusqu'à sa validation par l'Assemblée Générale suivante.

Article 13 : Modification des statuts

Les présents statuts pourront être modifiés à l'initiative du Collectif de gouvernance. Les modifications devront être validés en Assemblée Générale.

Article 14 : Règlement intérieur

Un règlement intérieur pourra être établi par le Collectif de gouvernance, destiné à fixer divers points non prévus par les statuts. Il sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.

Article 15 : Dissolution

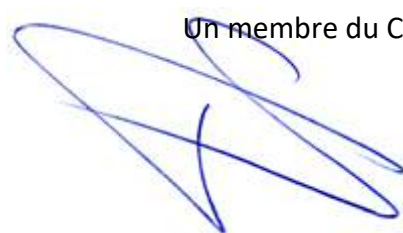
En cas de dissolution prononcée par les deux tiers au moins des membres présents à l'Assemblée Générale extraordinaire convoquée en respect de l'article 9, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés par celle-ci, et l'actif, s'il y a lieu, est dévolu à une ou des associations définies à la majorité simple des présents.

Le 30 novembre 2016, à Cabestany

Le Représentant Légal,
Alain Vernet



Un membre du Collectif de gouvernance
François Cauchy



Charte de confidentialité et de protection des données personnelles

INTRODUCTION

L'assosphère est soucieuse de la protection des données personnelles. Elle s'engage à assurer le meilleur niveau de protection à vos données personnelles en conformité avec la loi Informatique et Libertés.

Pour toute information sur la protection des données personnelles, vous pouvez également consulter le site de la Commission Informatique et Liberté www.cnil.fr

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

1 - RESPONSABLE DU TRAITEMENT DES DONNÉES

Le responsable de la collecte et du traitement de vos données à caractère personnel est L'Assosphère, association Loi 1901 RNA W662008014 - SIRET 82213417700028 - APE 9499Z

Adresse : 11 Avenue Ampère – Mas Guérido - 66330 Cabestany

Tél. : 04 48 07 05 66, Site web : www.assosphere.org

Coordonnées de notre DPO (Data Protection Officer)

Vous pouvez adresser à notre Délégué à la Protection des Données, toute question relative à la protection des données personnelles de l'Assosphère ou exercer vos droits d'accès, rectification, opposition, effacement, limitation en le contact par mail : dpo@assosphere.org ou par courrier postal : **l'Assosphère, 11 Avenue Ampère Mas Guérido – 66330 Cabestany**

2 - COLLECTE DE VOS INFORMATIONS PERSONNELLES

Vos données à caractère personnel sont collectées et traitées pour répondre à un ou plusieurs des services de L'Assosphère :

- L'Assosphère « Conseil et accompagnement »
- L'Assosphère « Emploi et Salaires »
- L'Assosphère « Formation »
- L'Assosphère « Groupement Employeur »

- **Les informations personnelles** que nous collectons peuvent comprendre votre nom, prénom, fonction, ainsi que le nom de votre association, votre adresse de messagerie, votre numéro de téléphone, votre adresse postale, un numéro de sécurité sociale, les coordonnées bancaires, des informations sur votre projet, vos compétences professionnelles, des informations relatives à l'adhésion d'une mutuelle, votre situation familiale.

- **Afin de vous tenir informés** de notre actualité, vous pourrez recevoir ces informations par communication électronique (email) et par newsletters

(Nous mesurons le taux d'ouverture de nos envois afin de l'adapter au mieux à vos besoins).

- **Nous vous informons**, lors de la collecte de vos données personnelles, si certaines données doivent être obligatoirement renseignées ou si elles sont facultatives. Nous vous indiquons également quelles sont les conséquences éventuelles d'un défaut de réponse.

- **Certaines données sont collectées automatiquement** du fait de vos actions sur les sites de l'Assosphère. Nous effectuons également des mesures d'audience, nous mesurons par exemple le nombre de pages vues, le nombre de visites du site, ainsi que l'activité des visiteurs sur les sites.

- **Nous ne collectons pas de données sensibles** telles que les données qui révèlent de l'origine raciale ou ethnique, des opinions politiques, des convictions religieuses ou philosophiques ou de l'appartenance syndicale, des données génétiques, des données biométriques, des données concernant la santé ou des données concernant la vie privée des personnes.

3 - UTILISATION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les informations personnelles collectées par l'Assosphère sont utilisées pour les finalités suivantes :

- Vous identifier et mettre en place un suivi professionnel efficace pour votre ou future association,
- La communication des informations adaptées aux besoins de votre association,
- La gestion des projets associatifs,
- Adhérer à l'Assosphère et bénéficier de son service « Emploi et Salaires »,
- Etablir des documents administratifs,
- Le suivi personnalisé des adhérents,
- La sécurisation de vos accès à notre « espace Adhérent »,
- La gestion des dossiers de formation,
- Le remplissage des dossiers de demande de financement dans le cadre des formations,
- La gestion des enquêtes de satisfaction pour les stagiaires des formations,
- L'amélioration de notre service Formation,
- La gestion administrative des ventes du « Kit Asso », la facturation du « Kit Asso », le suivi des commandes,

Réseaux sociaux

Utilisation de vos données en lien avec les Réseaux Sociaux

L'utilisation des réseaux sociaux et des services de l'Assosphère en relation avec ces réseaux sociaux est susceptible d'entraîner une collecte et un échange de certaines données entre les réseaux sociaux et l'Assosphère. Nous vous invitons à consulter les politiques de protection des données personnelles des réseaux sociaux afin de prendre précisément connaissance des informations qui sont collectées par les réseaux sociaux et qui peuvent être transmises à l'Assosphère en lien avec ces sites et applications ainsi que les finalités d'utilisation de vos données, notamment à des fins publicitaires. Vous pourrez paramétrer directement sur les réseaux sociaux l'accès et la confidentialité de vos données. L'Assosphère collecte pour son compte certaines informations et données personnelles en lien avec votre activité sur les pages des réseaux sociaux de l'Assosphère.

L'Assosphère n'est pas responsable de l'utilisation qui est faite de vos données par les réseaux sociaux pour leur propre compte.

4 – CESSIION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Vos données à caractère personnel ne feront pas l'objet de cessions, locations ou échanges au bénéfice de tiers, à l'exception des Organismes financeurs des formations auxquels nous communiquons les données vous concernant, en rapport avec votre demande de financement pour une (des) formation (s).

5 – DURÉE DE CONSERVATION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Concernant les données relatives à la gestion et au suivi des relations avec les associations qui utilisent nos services :

- Nous conservons vos données pendant un délai maximum de trois 3 ans à compter de la collecte de vos données. Au terme de ce délai de trois 3 ans, nous pourrions reprendre contact avec vous pour savoir si vous souhaitez continuer à recevoir des informations sur les services de l'Assosphère.
- Vos données à caractère personnel ne seront pas conservées au-delà de la durée strictement nécessaire à la gestion de votre association. Toutefois, les données des adhérents du service Emploi et Salaire, permettant d'établir les documents administratifs essentiels tels bulletin de paie, bordereau de cotisations sociales mensuel, contrat de travail, DPAE, taxe sur les salaires, apurement... seront conservés dans le respect d'une obligation légale, pendant toute la durée de l'adhésion à l'Assosphère.

Concernant les données relatives aux cartes bancaires :

Les transactions financières relatives au paiement du « Kit Asso », sont confiées à un prestataire de services de paiement qui en assure le bon déroulement et la sécurité.

Pour les besoins des services, ce prestataire de services de paiement peut être amené à être destinataire de vos données à caractère personnel relatives à vos coordonnées bancaires et notamment vos numéros de cartes bancaires, d'IBAN ou de RIB, qu'il recueille et conserve en notre nom et pour notre compte.

Nous n'avons pas accès à ces données.

8 - SÉCURITÉ

Nous vous informons prendre toutes précautions utiles, mesures organisationnelles et techniques appropriées pour préserver la sécurité, l'intégrité et la confidentialité de vos données à caractère personnel et notamment, empêcher qu'elles soient déformées, endommagées ou que des tiers non autorisés y aient accès.

9 - HÉBERGEMENT

Nous vous informons que vos données sont conservées et stockées, pendant toute la durée de leur conservation sur un serveur sécurisé de l'Assosphère.

Vos données ne feront l'objet d'aucun transfert en dehors de l'Union européenne dans le cadre de l'utilisation des services que nous vous proposons.

10 - CONSENTEMENT

Lorsque vous choisissez de communiquer vos données à caractère personnel aux fins de l'exécution des services que nous proposons par l'intermédiaire de notre site internet, divers formulaires et newsletters, vous donnez expressément votre consentement pour la collecte et le traitement de celles-ci conformément à ce qui est énoncé à la présente charte et à la législation en vigueur.

Si vous ne souhaitez pas recevoir d'informations de l'Assosphère, vous pouvez vous opposer aux envois en le signalant à tout moment en le précisant à dpo@assosphere.org.

A défaut et si vous ne vous y êtes pas opposés en nous adressant un mail, vous serez susceptible de recevoir les informations sur l'actualité de l'Assosphère et les newsletters qui portent sur nos réunions, formations, ateliers.

11 – ACCÈS À VOS DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, ainsi que de RGPD, vous disposez du droit d'accéder à vos données (article 15 du RGPD) pour en obtenir la communication et le cas échéant en obtenir, la rectification ou l'effacement (articles 16 et 17 du RGPD), à travers un accès en ligne à votre dossier. Vous pouvez également vous adresser à :

- Adresse de courrier électronique : dpo@assosphere.org
- Adresse de courrier postal : 11 Avenue Ampère -Mas Guérido – 66330 Cabestany
- Il est rappelé que toute personne peut, pour des motifs légitimes, demander la limitation au traitement des données la concernant (article 18 du RGPD) ou s'opposer au dit traitement (articles 21 et 22 du RGPD).

Nous vous informerons qu'en cas de rectification ou effacement de vos données à caractère personnel, ainsi que de limitation des traitements, réalisés suite à une demande de votre part, nous notifierons lesdites modifications aux personnes auxquelles nous avons communiqué vos données, à moins qu'une telle communication s'avère impossible (article 19 du RGPD).

12 – COMMUNICATION RELATIVE À UNE VIOLATION DE DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Si nous constatons une faille de sécurité dans le traitement de vos données susceptibles d'entraîner un risque élevé pour vos droits et libertés, nous vous en informerons dans les meilleurs délais (article 34 du RGPD). Nous vous détaillerons à cette occasion la nature de la violation rencontrée et les mesures mise en place pour y mettre un terme.

13 - MODIFICATIONS

Nous nous réservons le droit, à notre seule discrétion, de modifier à tout moment la présente charte, en totalité ou en partie. Ces modifications entreront en vigueur à compter de la publication de la nouvelle charte.

14 – ENTRÉE EN VIGEUR

La présente charte est entrée en vigueur **le 24 Mai 2018**.

